



Assemblée générale

Distr. générale
19 septembre 2005
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 73 a) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives aux droits de l'homme : application des instruments relatifs aux droits de l'homme

État du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage contient les recommandations que le Conseil d'administration a adoptées à sa dixième session, tenue à Genève du 7 au 11 mars 2005, et que le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, agissant au nom du Secrétaire général, a adoptées le 16 mars 2005. Il met à jour le rapport que le Secrétaire général a présenté à la Commission des droits de l'homme à sa soixantième et unième session (E/CN.4/2005/86 et Add.1) ainsi que celui qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session (A/59/309).

* A/60/150.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat du Fonds	1	3
II. Gestion du Fonds et Conseil d'administration	2–3	3
III. Bénéficiaires	4	3
IV. Cycle d'approbation des aides financières	5–10	4
V. Paiement des contributions	11	5
VI. Dixième session du Conseil d'administration	12	6
VII. Approbation et mise en œuvre des recommandations	13–14	6
VIII. Trentième session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage	15–19	7
IX. Évaluation des besoins	20–21	8
X. Collecte de fonds pour la onzième session du Conseil d'administration	22–24	8
XI. Comment verser des contributions au Fonds	25–26	8
XII. Recommandations	27	9
Annexes		
I. Critères et règles de sélection des bénéficiaires		10
II. Contributions mises à la disposition du Conseil d'administration du Fonds ou annoncées pour ses dixième et onzième sessions		12
III. Répartition géographique des aides versées au titre de voyages et de projets		14
IV. Aides au titre de voyages visant à permettre aux bénéficiaires de participer à la trentième session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage et aides au titre de projets accordées par le Conseil d'administration à sa dixième session		15

I. Mandat du Fonds

1. Par sa résolution 46/122 en date du 17 décembre 1991, l'Assemblée générale a établi le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage en vue, d'une part, de recueillir des contributions volontaires provenant de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'autres entités privées et publiques et de particuliers et, d'autre part, d'aider les représentants d'organisations non gouvernementales de différentes régions qui s'occupent de questions relatives aux formes contemporaines d'esclavage à participer aux délibérations du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage en leur fournissant une assistance financière, et d'apporter, par l'intermédiaire des mécanismes d'assistance existants, une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage.

II. Gestion du Fonds et Conseil d'administration

2. En application de la résolution 46/122 de l'Assemblée générale, le Fonds est administré par le Secrétaire général, agissant par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et assisté par un conseil d'administration, conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies applicables aux fonds généraux d'affectation spéciale pour l'assistance humanitaire.

3. Le Conseil d'administration se compose de cinq spécialistes qui ont l'expérience voulue dans le domaine des droits de l'homme et, en particulier, des formes contemporaines d'esclavage, et qui siègent à titre personnel. La liste des membres actuels du Conseil, nommés par le Secrétaire général pour un mandat renouvelable de trois ans en consultation avec le Président de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et compte dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable, s'établit comme suit : José de Souza Martins (Brésil), Prateep Unsongtham Hata (Thaïlande), Cheikh Saad-Bouh Kamara (Mauritanie, Président), Gulnara Shahinian (Arménie) et David Weissbrodt (États-Unis d'Amérique).

III. Bénéficiaires

4. Selon les critères de sélection adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/122 (voir annexe I), peuvent se prévaloir d'une aide du Fonds : a) des représentants d'organisations non gouvernementales s'occupant des formes contemporaines d'esclavage, qui, de l'avis du Conseil d'administration, ne seraient pas en mesure d'assister aux sessions du Groupe de travail sans l'assistance fournie par le Fonds et qui pourraient aider le Groupe de travail à mieux comprendre les problèmes liés aux formes contemporaines d'esclavage; b) des personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage.

IV. Cycle d'approbation des aides financières

5. Les demandes d'aide au titre de voyages et de projets pour 2006 doivent être présentées au plus tard le 15 septembre 2005, en vue d'être examinées par le secrétariat du Fonds et du Conseil. Les demandes recevables seront examinées par le Conseil à sa session suivante, qui se tiendra du 30 janvier au 3 février 2006. À cette session, le Conseil adoptera des recommandations qui seront soumises à l'approbation du Haut Commissaire aux droits de l'homme, agissant au nom du Secrétaire général. Les aides devraient être versées en février/mars 2006. Les bénéficiaires devront ensuite rendre compte de façon satisfaisante, justificatifs à l'appui, le 1^{er} novembre 2006 au plus tard, de l'emploi des fonds qui leur auront été versés pour financer des projets. Aucune aide nouvelle ne peut être accordée tant qu'il n'a pas été rendu compte convenablement de l'emploi des aides préalablement versées.

6. Recevabilité de nouvelles demandes. Pendant la période qui s'écoule entre la réception d'une demande et la session suivante du Conseil, le secrétariat du Fonds statue sur la recevabilité de ladite demande en fonction du mandat du Fonds.

7. Processus de sélection. Le secrétariat vérifie la conformité des formules de candidature recevables aux critères de sélection approuvés et, si nécessaire, sollicite de l'organisation un complément d'information. Il consulte également, le cas échéant, les organismes et réseaux spécialisés dont les noms sont donnés comme références. Il résume et analyse ensuite l'ensemble du dossier à la lumière des critères de sélection de façon à faciliter la tâche du Conseil d'administration. À sa session annuelle, le Conseil examine toutes les demandes jugées recevables, y compris la formule de candidature initiale, le résumé analytique élaboré par le secrétariat et toute autre information pertinente. Il formule ensuite des recommandations à l'intention du Secrétaire général conformément aux directives du Fonds et du Conseil. Après la session, le secrétariat revoie toutes les recommandations du Conseil pour s'assurer qu'elles sont conformes aux règles et règlements applicables de l'ONU dans les domaines administratifs et financiers. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme, agissant au nom du Secrétaire général, approuve les recommandations jugées acceptables ainsi que toutes nouvelles pratiques optimales identifiées au cours de la session annuelle.

8. Paiement des aides financières. Les organisations bénéficiaires sont priées d'accepter toutes les conditions dont sont assorties les aides financières, notamment l'obligation qui leur est faite de remettre un texte explicatif et des rapports financiers sur l'utilisation des fonds dans un délai donné. Après avoir reçu cette confirmation, le secrétariat du Fonds demande aux services financiers de l'Office des Nations Unies à Genève de verser sans retard l'aide financière accordée au projet considéré. En cas d'aide au titre de voyages, le bénéficiaire reçoit un billet d'avion, qu'il retire à une agence de voyages proche de son domicile puis, à son arrivée à l'endroit où se déroule la session du Groupe de travail, un chèque d'un montant égal à l'indemnité de subsistance.

9. Contrôle. Le secrétariat examine tous les textes explicatifs et rapports financiers reçus des organisations bénéficiaires quant à l'emploi des aides financières préalablement versées et sollicite, au besoin, de ces organisations un complément d'information. Il peut demander d'autres renseignements sur l'organisation ou sur le projet concerné au Haut Commissariat aux droits de

l'homme, s'il est présent sur le terrain, et à d'autres bureaux locaux des Nations Unies tels que ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les aides au titre des voyages sont contrôlées de près avant et durant la session du Groupe de travail. Les bénéficiaires sont invités à joindre au rapport qu'ils doivent remettre le texte de toute déclaration faite par eux au cours de la session.

10. Évaluation par le Conseil d'administration et par le secrétariat. Le Conseil d'administration et le secrétariat procèdent à l'évaluation de la façon suivante :

a) À sa session annuelle, le Conseil d'administration examine la suite donnée aux aides financières accordées au cours des années précédentes au titre de voyages et de projets. S'il est satisfait du rapport présenté par une organisation, il recommande que l'on close le dossier. En revanche, lorsque le rapport n'est pas complet, il recommande que l'on demande un complément d'information à l'organisation. Aucune aide financière nouvelle ne peut être accordée à ladite organisation si le Conseil d'administration n'est pas satisfait des rapports qu'elle a soumis;

b) Les membres du Conseil d'administration peuvent également se rendre sur le lieu où sont réalisés les projets financés par le Fonds, dans leur région géographique; le secrétariat du Fonds peut faire de même;

c) Au besoin, les membres du Conseil d'administration, qui sont des experts des Nations Unies réputés dans le domaine des formes contemporaines d'esclavage, entrent directement en contact avec les responsables du projet sur le terrain, durant les sessions du Conseil ou lors des sessions du Groupe de travail, celles de la Commission des droits de l'homme et celles de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, afin de mieux évaluer l'utilisation des aides financières accordées. Le secrétariat rencontre également des responsables de projet;

d) Les organisations qui fournissent des références et les représentants de réseaux spécialisés peuvent également être invités à assister à la session du Conseil d'administration afin, notamment, de fournir des renseignements complémentaires sur tel ou tel projet ou organisation, répondre aux questions du Conseil d'administration et donner des éclaircissements sur leurs activités;

e) En ce qui concerne les aides au titre de voyages, le Président ou un autre membre du Conseil d'administration assiste à la session du Groupe de travail pour rencontrer tous les bénéficiaires présents et mesurer l'utilité de leur participation aux débats.

V. Paiement des contributions

11. Afin de satisfaire aux exigences du cycle d'approbation des aides financières et pour répondre aux nouvelles demandes de financement, les nouvelles contributions volontaires doivent être versées au Fonds au plus tard à la fin de 2005, de façon à être dûment comptabilisées par le Trésorier de l'ONU bien avant la prochaine session du Conseil. Les contributions qui n'auront pas été comptabilisées avant la session du Conseil seront examinées à la session suivante.

VI. Dixième session du Conseil d'administration

12. Au cours des 10 séances de sa dixième session (7-11 mars 2005), le Conseil d'administration a examiné les renseignements recueillis par son secrétariat concernant les aides financières versées de 2000 à 2004, les nouvelles demandes d'aide financière au titre de voyages et de projets, la situation financière du Fonds, notamment les nouvelles contributions et annonces de contributions (voir annexe II, sect. A et B), et la suite donnée aux nouvelles recommandations approuvées en 2004. Il a rencontré des représentants de donateurs et autres gouvernements intéressés, des fonctionnaires du Haut Commissariat aux droits de l'homme dont les activités ont un rapport avec son mandat, et des représentants d'autres organismes des Nations Unies. On trouvera des informations détaillées dans le rapport de la dixième session du Conseil d'administration du Fonds, présenté au Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage, à sa trentième session (E/CN.4/Sub.2/AC.2/2005/5 et Corr.1).

VII. Approbation et mise en œuvre des recommandations

13. Toutes les recommandations formulées par le Conseil d'administration à sa dixième session ont été approuvées le 16 mars 2005 par le Haut commissaire aux droits de l'homme, agissant au nom du Secrétaire général. Chacun des sept bénéficiaires a assisté à la trentième session du Groupe de travail (6-10 juin 2005). Au 3 juin 2005, les 25 aides financières au titre de projets avaient toutes été intégralement versées ou fait l'objet d'un premier versement.

14. Le Conseil a constaté avec satisfaction que, grâce aux nouvelles contributions versées par des donateurs, habituels et nouveaux, aux appels lancés par le Haut Commissaire, le Conseil et le secrétariat du Fonds et aux recommandations de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme et du Groupe de travail, il avait pu recommander en 2005 le versement de 25 nouvelles aides financières. On trouvera dans le tableau qui suit des statistiques sur le nombre de demandes de prise en charge des frais de voyage et de financement de projets reçues et les montants demandés, ainsi que sur le nombre et le montant des aides attribuées depuis 1997 – année où le Conseil a accordé des aides pour la première fois.

Statistiques concernant les aides financières au titre de voyages et de projets accordés de 1997 à 2005

<i>Année</i>	<i>Type d'aide</i>	<i>Nombre de demandes recevables enregistrées^a</i>	<i>Montants demandés (dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre d'aides approuvées</i>	<i>Montants alloués (dollars É.-U.)</i>
1997	Voyages	–	–	6	13 600
	Projets			3	10 250
1998 ^b		–	–	–	–
1999	Voyages	10	100 000	10	13 505
	Projets	23	800 000	5	27 000

<i>Année</i>	<i>Type d'aide</i>	<i>Nombre de demandes recevables enregistrées^a</i>	<i>Montants demandés (dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre d'aides approuvées</i>	<i>Montants alloués (dollars É.-U.)</i>
2000	Voyages	43	113 059	17	30 800
	Projets	25	552 236	17	83 500
2001	Voyages	33	73 000	13	25 715
	Projets	23	330 000	18	148 700
2002	Voyages	39	80 000	7	14 046
	Projets	39	600 000	21	121 000
2003	Voyages	37	85 800	8	21 995
	Projets	55	743 990	28	130 920
2004	Voyages	25	130 375	9	29 555
	Projets	43	553 275	20	150 700
2005	Voyages	12	25 292	7	14 800
	Projets	63	696 057	25	215 330

^a Le Fonds reçoit chaque année une cinquantaine de demandes irrecevables, soit parce qu'elles ne cadrent pas avec son mandat, soit parce qu'elles arrivent après la date limite fixée, soit parce qu'elles sont incomplètes.

^b En 1997, la totalité des crédits (23 850 dollars) avait été utilisée au titre d'aides financières et aucune nouvelle contribution n'avait été versée en 1998.

VIII. Trentième session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage¹

15. À sa trentième session, le Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage était saisi du rapport du Secrétaire général à la Commission des droits de l'homme sur l'état du Fonds (E/CN.4/2005/86 et Add.1), ainsi que du rapport de la dixième session du Conseil d'administration du Fonds à la trentième session du Groupe de travail (E/CN.4/Sub.2/AC.2/2005/5 et Corr.1).

16. Un membre du Conseil d'administration, David Weissbrodt, a assisté à la session, communiqué la documentation disponible et présenté les bénéficiaires d'aides financières au titre de voyages qui participaient à la session; il a également rendu compte de la situation financière du Fonds.

17. Le Groupe de travail a insisté sur les précieux renseignements et les témoignages profondément émouvants présentés, à ses sessions, par des organisations non gouvernementales et des victimes de diverses formes d'esclavage et de pratiques analogues à l'esclavage, dont certaines avaient pu participer à la session grâce à l'aide accordée par le Fonds. Il a recommandé au Fonds de continuer à travailler en étroite coopération avec le Groupe de travail, en particulier dans le domaine de l'assistance fournie en vue de faciliter la participation à ses sessions des organisations locales et des victimes des formes d'esclavage.

18. Le Groupe de travail a invité le Conseil d'administration à continuer de contribuer à des projets qui viennent directement en aide, au niveau de la collectivité, à des victimes de formes contemporaines d'esclavage et de favoriser la

participation aux sessions annuelles du Groupe de travail de particuliers et d'organisations provenant du plus grand nombre de pays possible, en fonction du thème de chaque session.

19. Le Groupe de travail a remercié tous ceux qui avaient contribué au Fonds et les a vivement encouragés à continuer de le faire. Il a exhorté tous les gouvernements à réserver un accueil favorable aux demandes de contributions au Fonds, et demandé instamment aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux particuliers de contribuer au Fonds, si possible avant la fin de septembre 2005, afin de permettre à celui-ci de s'acquitter de manière satisfaisante de son mandat pendant l'année 2006.

IX. Évaluation des besoins

20. Le montant total de demandes de subvention reçues s'est élevé à environ 721 349 dollars en 2005. Le Conseil a seulement été en mesure de recommander le versement d'environ 230 130 dollars. De son point de vue, pour lui permettre de s'acquitter de son mandat et de satisfaire les nouvelles demandes prévues pour 2006, il faudrait que le Fonds reçoive de nouvelles contributions d'un montant au moins égal à 600 500 dollars² avant sa onzième session, qui devrait se tenir du 30 janvier au 3 février 2006.

21. De nouvelles contributions ont d'ores et déjà été versées ou annoncées pour la onzième session du Conseil (voir annexe II, sect. B et C).

X. Collecte de fonds pour la onzième session du Conseil d'administration

22. Le Conseil a adopté son budget révisé pour 2006 en tenant compte de l'augmentation du nombre de nouvelles demandes de subvention et du nombre de nouvelles contributions reçues en 2004 et 2005.

23. Au cours de sa dixième session, le Conseil a tenu sa réunion annuelle avec les gouvernements donateurs, habituels et nouveaux, ainsi que d'autres gouvernements intéressés (voir E/CN.4/Sub.2/AC.2/2005/5 et Corr.1, par. 31 et 32).

24. Le Conseil a recommandé que le secrétariat de la Commission des droits de l'homme continue d'inviter le Bureau à prier le Président ou un autre membre du Conseil de s'adresser brièvement à la Commission pour lui présenter le rapport du Secrétaire général sur le Fonds, la tenir au courant des activités du Conseil et de la situation financière du Fonds et inviter les donateurs à contribuer à celui-ci.

XI. Comment verser des contributions au Fonds

25. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les autres entités privées et publiques peuvent verser des contributions au Fonds.

26. Pour obtenir des renseignements sur la procédure à suivre pour verser des contributions au Fonds, contacter le secrétariat :

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies
pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

Téléphone : + (41) (22) 917 93 81
+ (41) (22) 917 93 14

Télécopie : + (41) (22) 917 90 66

Adresse électronique : slaveryfund@ohchr.org

XII. Recommandations

27. De l'avis du Conseil d'administration du Fonds, pour pouvoir satisfaire un nombre suffisant des nouvelles demandes prévues pour 2006 et s'acquitter de son mandat de manière satisfaisante, il faudrait que de nouvelles contributions volontaires d'un montant au moins égal à 600 500 dollars soient versées au Fonds avant sa onzième session, prévue pour la fin de janvier 2006. Selon la recommandation qu'il a faite à sa dixième session, approuvée par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, agissant au nom du Secrétaire général, les donateurs sont invités à contribuer au Fonds avant la fin de l'année de façon que leur contribution soit dûment comptabilisée par le Trésorier de l'ONU avant la session annuelle du Conseil. Les contributions qui n'auront pas été comptabilisées avant la session du Conseil seront examinées à la session suivante.

Notes

¹ Pour le rapport de la trentième session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, voir le document E/CN.4/Sub.2/2005/34.

² D'après le budget révisé approuvé par le Conseil d'administration.

Annexe I

Critères et règles de sélection des bénéficiaires

A. Aides financières au titre de voyages

1. Conformément aux critères établis par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/122, seuls pourront bénéficier du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage :

a) Des représentants d'organisations non gouvernementales de différentes régions s'occupant des formes contemporaines d'esclavage, qui souhaitent participer aux délibérations du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage :

i) Qui sont considérés comme tels par le Conseil d'administration du Fonds;

ii) Qui, de l'avis du Conseil, ne seraient pas en mesure d'assister aux sessions du Groupe de travail sans l'assistance fournie par le Fonds;

iii) Qui pourraient aider le Groupe de travail à mieux comprendre les problèmes liés aux formes contemporaines d'esclavage;

b) Des personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage.

2. Le Conseil d'administration a également mis au point les pratiques et directives ci-après :

a) Les formulaires de demande d'aide au titre de voyages doivent être accompagnés d'une lettre de proposition de candidature et de recommandation signée par un responsable de l'organisation à laquelle appartient le demandeur (le demandeur ne doit pas être le signataire);

b) Le Conseil d'administration prend en considération le thème principal retenu par le Groupe de travail pour sa session annuelle lorsqu'il formule ses recommandations concernant les aides au titre de voyages;

c) Une organisation non gouvernementale peut présenter une demande pour deux représentants au plus;

d) Lors de la présentation des dossiers de candidature, les organisations non gouvernementales doivent tenir compte de la nécessité d'assurer un équilibre entre les sexes;

e) Le demandeur doit expédier par courrier aérien l'original de la demande dûment signée et datée;

f) Il convient de sélectionner des représentants en provenance de toutes les régions afin d'obtenir un panorama aussi large que possible des formes contemporaines d'esclavage dans le monde, comme le prévoit la résolution 2000/12 de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme;

g) L'organisation doit fournir des renseignements concernant son statut juridique, l'année de sa constitution, son budget annuel et ses autres sources de financement, les formes contemporaines d'esclavage dont elle s'occupe, son

expérience ou ses compétences s'agissant des questions que doit examiner le Groupe de travail;

h) L'organisation doit préciser les responsabilités exercées en son sein par le demandeur et le thème de son exposé devant le Groupe de travail;

i) Les bénéficiaires de l'aide financière doivent présenter leur communication au nom de l'organisation qui a déposé le dossier de candidature;

j) Le Conseil n'examine pas les demandes pour lesquelles son secrétariat n'a pas reçu d'informations satisfaisantes après un second rappel.

B. Aides financières au titre de projets

3. Conformément à la résolution 46/122 de l'Assemblée générale, les subventions du Fonds ont pour objet d'apporter, par l'intermédiaire des mécanismes d'assistance existants, une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage.

4. Le Conseil d'administration a élaboré les pratiques et directives ci-après :

a) Une organisation peut demander au Fonds une somme maximale de 15 000 dollars des États-Unis pour une aide au titre d'un projet;

b) Les projets doivent être sélectionnés parmi les demandes provenant de toutes les régions afin d'obtenir un panorama aussi large que possible des formes contemporaines d'esclavage dans le monde (résolution 2000/12 de la Sous-Commission);

c) Le projet doit tenir compte de la parité des sexes;

d) L'original de la demande dûment signé et daté par un responsable de l'organisation doit être expédié par courrier aérien;

e) L'organisation doit fournir des renseignements sur ses activités actuelles et sur les formes contemporaines d'esclavage dont elle s'occupe;

f) S'il n'a pas été rendu compte de manière satisfaisante, par un rapport descriptif et financier, de l'utilisation d'une aide précédemment accordée, il n'est pas versé de nouvelle aide et la demande reste en attente;

g) Les aides au titre de projets doivent viser à aider directement les victimes et les organisations non gouvernementales locales. Elles peuvent être acheminées par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales internationales, à condition que celles-ci ne conservent aucune partie de l'aide pour leurs propres activités;

h) Le Conseil n'examine pas les demandes pour lesquelles le secrétariat n'a pas reçu d'informations satisfaisantes après un second rappel;

i) Si l'organisation ne rend pas compte de manière satisfaisante, par un rapport descriptif et financier, de la façon dont elle a utilisé une aide qu'elle a reçue, elle peut être priée de rembourser les sommes correspondantes.

Annexe II

Contributions mises à la disposition du Conseil d'administration du Fonds ou annoncées pour ses dixième et onzième sessions

A. Contributions mises à la disposition du Conseil d'administration du Fonds pour sa dixième session^a

Tableau 1
Contributions d'États

<i>État</i>	<i>Pour l'année</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date du versement</i>	<i>Nombre de contributions</i>
Afrique du Sud	2005	7 214,74	10 mars 2004	5
Chypre	2005	4 000,00	21 mai 2004	4
Émirats arabes unis	2005	29 961,00	25 mars 2004	1
France	2005	36 101,08	27 août 2004	6
Grèce	2005	12 000,00	9 juillet 2004	1
Pays-Bas	2005	232 095,49	8 décembre 2004	6
Saint-Siège	2005	1 500,00	22 décembre 2004	6
Venezuela (République bolivarienne du)	2005	10 000,00	3 novembre 2004	1
Total		332 872,31		

Tableau 2
Contributions d'organisations non gouvernementales, d'autres entités privées ou publiques et de particuliers

<i>Entité ou particulier</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date du versement</i>	<i>Nombre de contributions</i>
Yorio Shiokawa	312,50	5 avril 2004	9
	260,16	7 septembre 2004	10
Étudiants et enseignants de l'Instituto Tecnico Commerciale Statale Oscar Romero	796,72	28 avril 2004	11
Étudiants et enseignants de l'Archway School	910,75	14 juillet 2004	4
Graham St. John-Willey (People's Fund for Children)	1 741,52	4 août 2004	1
Total	4 021,65		
Total (tableaux 1 + 2)	336 893,96		

^a D'après des données provenant du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

B. Annonces de contributions faites avant la dixième session^a

<i>État</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date du versement</i>
Venezuela (République bolivarienne du)	5 000,00	11 novembre 2004
Total	5 000,00	

^a Contribution annoncée à la Conférence des Nations Unies de 2004 pour les annonces de contributions aux activités de développement, tenue à New York.

C. Contributions mises à la disposition du Conseil d'administration pour sa onzième session^a

(Au 15 juillet 2005)

Tableau 1
Contributions d'États

<i>État</i>	<i>Pour l'année</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date du versement</i>	<i>Nombre de contributions</i>
Chili	2006	1 000,00	13 juin 2005	2
France	2006	64 683,05	29 avril 2005	7
Inde	2006	5 000,00	2 juin 2005	1
Total		70 683,05		

Tableau 2
Contributions d'organisations non gouvernementales,
d'autres entités privées ou publiques et de particuliers

<i>Entité ou particulier</i>	<i>Pour l'année</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Date du versement</i>	<i>Nombre de contributions</i>
Yorio Shiokawa	2006	416,67	28 avril 2005	11
Instituto Tecnico Commerciale	2006	1 108,39	3 février 2005	12
Statale Oscar Romero	2006	544,42	26 avril 2005	13
Total		2 069,48		
Total (tableaux 1 + 2)		72 752,53		

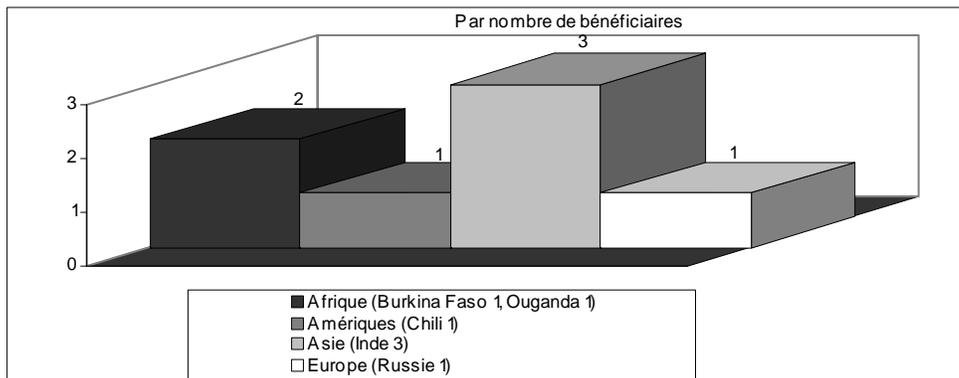
^a D'après des données provenant du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

Annexe III

Répartition géographique des aides versées au titre de voyages et de projets

Figure 1

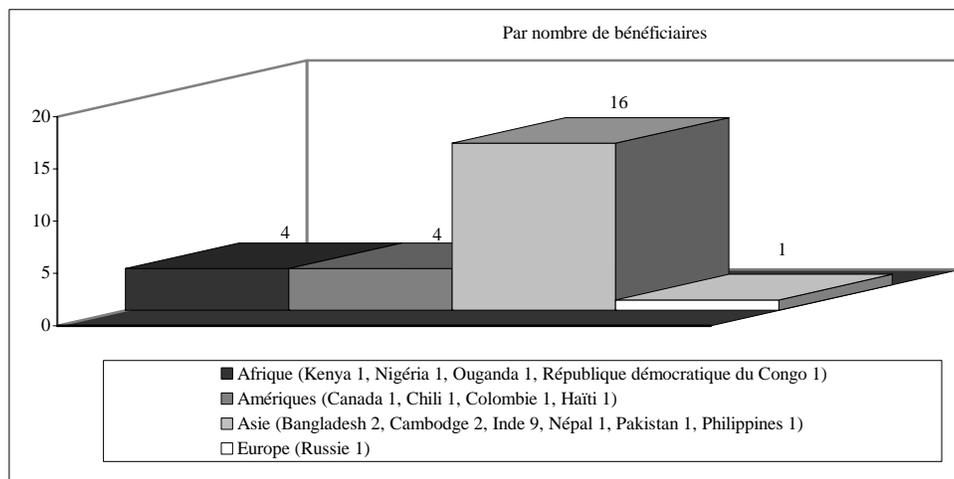
**Répartition géographique des aides au titre de voyages accordées
par le Conseil d'administration du Fonds à sa dixième session
pour permettre aux bénéficiaires de participer à la trentième session
du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage,
du 6 au 10 juin 2005**



Note : Nombre total de demandes d'aide au titre de voyages recevables : 12; montant total demandé : environ 25 292 dollars des États-Unis.

Figure 2

**Répartition géographique des aides au titre de projets accordées
par le Conseil d'administration du Fonds à sa dixième session**



Note : Nombre total de demandes recevables d'aide au titre de projets : 63; montant total demandé : environ 696 057 dollars des États-Unis.

Annexe IV

Aides au titre de voyages visant à permettre aux bénéficiaires de participer à la trentième session du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage et aides au titre de projets accordées par le Conseil d'administration à sa dixième session

A. Aides au titre de voyages

<i>Organisation et pays</i>	<i>Nom du représentant</i>	<i>Thème</i>
Groupe de recherche-action pour le développement endogène de la femme rurale du Burkina (Burkina Faso)	Bernadette Tipoko Ouedraogo ^a (f)	Travail domestique des enfants et traite d'enfants au Burkina Faso
Clubos Juveniles MOANI (Chili)	Ruben Salazar Vargas (m)	Exploitation des enfants par le travail à Concepción (Chili) et moyens d'éradication
Arya Samaj For Bonded and Child Labour Front (Inde)	Vithal Rao Arya (m)	Servage et travail forcé des enfants dans l'État d'Andhra Pradesh
Arya Samaj For Bonded and Child Labour Front (Inde)	Bodagunta Anjaneyulu (m)	Victime du travail forcé pendant l'enfance
Social Economic Assistance for Rural and City Habitants (SEARCH) (Inde)	Alka Chandorikar (f)	Assistance juridique visant à donner aux Dalit les moyens d'agir
Way of Light (Fédération de Russie)	Galina Kourganova (f)	Travail avec des victimes de la traite
Budiopie Welfare Action Initiative (Ouganda)	Agatha Kafuko (f)	Travail domestique des enfants en Ouganda. De la sensibilisation à l'action concrète : une approche axée sur la collectivité
Total	7 aides au titre de voyages, 14 860 dollars^b	

^a La bénéficiaire a reçu une aide financière au titre de voyages à la neuvième session du Conseil d'administration mais n'a pas pu assister à la session du Groupe de travail en juin 2004. À sa dixième session, le Conseil a recommandé qu'une nouvelle aide lui soit accordée au titre de voyages.

^b Les bénéficiaires ont droit à un billet d'avion aller retour et à une subvention de 175 dollars par journée de participation ainsi que pour deux journées supplémentaires au titre du voyage.

B. Aides au titre de projets

<i>Organisation et pays</i>	<i>Titre du projet ou thème traité</i>	<i>Subvention accordée (dollars É.-U.)</i>
Afrique		
Cheng development youth group (Kenya)	Civil child network (réseau civil en faveur des enfants)	4 630
Niger Delta Environment and Relief Foundation (NIDEREF) (Nigéria)	Rehabilitation and reintegration of women victims of trafficking and contemporary forms of slavery in Ogoni (Réhabilitation et réinsertion des femmes victimes de la traite et de formes contemporaines d'esclavage chez les Ogoni)	10 000
Budiope Welfare Action Initiative (Ouganda)	Community Action against Humanity Abuse (action locale contre les exactions à l'égard de l'humanité)	12 000
Oeuvres sociales pour le développement (République démocratique du Congo)	Prise en charge des bébés abandonnés à la naissance par les mamans : lutte contre la vente illicite des bébés	9 000
Amériques		
New Opportunities for Women, Canada Society (Canada)	Healthy living project (Projet de promotion d'un mode de vie saine)	5 000
Clubes Juveniles MOANI (Chili)	Acompañamiento a niños y niñas trabajadores « ANDA » (Assistance aux travailleurs mineurs « ANDA »)	15 000
Fundación Kootirawa (Colombie)	Talleres de sensibilización y fortalecimiento organizativo de 300 mujeres pertenecientes a ocho pueblos indígenas del caribe colombiano y dedicadas al trabajo doméstico en zonas urbanas colombianas (Ateliers de sensibilisation et d'autonomisation de 300 femmes appartenant à huit peuples autochtones des Caraïbes colombiennes employées à des tâches domestiques dans des zones urbaines colombiennes)	10 000
Institut national d'appui et de promotion à l'entraide, à la solidarité et à la coopération pour le triomphe des libertés et des droits de l'homme (Haïti)	Recensement des enfants en situation de restavek dans la commune des Cayes	12 000

<i>Organisation et pays</i>	<i>Titre du projet ou thème traité</i>	<i>Subvention accordée (dollars É.-U.)</i>
Asie		
Interband (Cambodge)	Training on rehabilitation of child labourers (Formation sur la réhabilitation des travailleurs mineurs)	4 000
People Health Organization for Development (Cambodge)	Broadcasting through billboard child labour (Diffusion, par voie d'affichage, d'informations relatives aux travailleurs mineurs)	5 900
Charitable Development Society of Bangladesh (Bangladesh)	Survive the Slavery Peoples in Madhupur (Survivre à l'esclavage à Madhupur)	12 000
Social Economic Assistance for Rural and City Habitants (SEARCH) (Inde)	Human rights campaign for Maharashtra Eunuchs (Campagne de défense des droits fondamentaux des eunuques de l'État de Maharashtra)	6 800
Kathuriba Mahila Mandali (Inde)	Child labour rehabilitation and reformation programme in Markapuram (Programme de réhabilitation et de formation des travailleurs mineurs à Markapuram)	10 000
Vedika (Inde)	Hope for Life (De l'espoir pour la vie)	10 000
The Kurnool Don Bosco Kurnool Society (Inde)	A ray of hope for children in despair (Une lueur d'espoir pour les enfants désespérés)	10 000
Arya Samaj for Bonded Labour – Child Labour Front (Inde)	Assistance to domestic and bonded child labour victims and awareness-raising campaign on child marriages, health and right to education (Assistance aux travailleurs domestiques mineurs et aux enfants réduits en servitude, et campagne de sensibilisation aux mariages d'enfants, à la santé et aux droits à l'éducation)	5 000
Social Agriculture Children's Education and Women Development Trust (SACEWD) (Inde)	Releasing children from slavery (Libérer les enfants de l'esclavage)	10 000
Nithya Krushi Rural Development Educational and Health Society (Inde)	Child labour rehabilitation school in Ananthapuram (École de réhabilitation des travailleurs mineurs à Ananthapuram)	10 000
Children-Women in Social Service and Human Rights (CWISH) (Népal)	Action to end child servitude in Nepal (Lutte contre la servitude des enfants au Népal)	10 000
Insan Dost Association (Pakistan)	Non-formal educational project (Projet d'enseignement extrascolaire)	10 000

<i>Organisation et pays</i>	<i>Titre du projet ou thème traité</i>	<i>Subvention accordée (dollars É.-U.)</i>
Lumah Ma Dilaut Centre for Living Traditions [membre affilié de l'Asian Muslim Action Network in the Philippines (AMANPHIL) (Réseau musulman d'action aux Philippines)] (Philippines)	Piloting a return-resettlement and rehabilitation programme to emancipate the Philippines Sea nomads from enslavement in the exploitative system, also known as the <i>Partida</i> (Programme de retour, de réinstallation et de réhabilitation visant à émanciper les nomades de la mer des Philippines du système esclavagiste connu sous le nom de <i>Partida</i>)	10 000
Hotline Bangladesh (Bangladesh)	Child rights and education (Droits de l'enfant et éducation)	10 000
Mahila Seva Samithi (Inde)	Empowerment of rural poor women through dairy development occupation (Autonomisation des femmes rurales pauvres grâce à l'emploi dans le secteur du développement laitier)	2 000
Mahila Seva Samithi (Inde)	Rehabilitation with education and development to the poor child labourers (Réhabilitation des travailleurs mineurs pauvres grâce à l'éducation et au développement)	2 000
Europe		
Public Innovation Foundation of Tatarstan (Fédération de Russie)	Kazan Assistance Centre for persons suffering from contemporary forms of slavery (Centre d'assistance de Kazan pour les victimes de formes contemporaines d'esclavage)	10 000
Total	25 projets	215 300